

ESSONNE
Michel BERSON
- 1 153 434 hab. -

« Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire »

Le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21 en mars 2002 sur la base d'un processus participatif. Adopté en 2003, le plan d'actions produit aujourd'hui ses premiers effets significatifs sur le territoire essonnien. C'est la 3^e candidature de l'Essonne aux Rubans du développement durable.

L'approche globale de développement durable

Après 18 mois de concertation et 300 personnes mobilisées, 120 engagements répartis en 21 objectifs et 4 orientations ont été retenus par le Conseil Général :

- Développer une citoyenneté garante du développement durable » (24 engagements) ,
- Mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire » (31 engagements),
- Promouvoir un développement raisonné pour être durable (41 engagements),
- Valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures (24 engagements).

Le succès de l'Agenda 21 de l'Essonne repose sur l'élaboration d'un « diagnostic partagé inversé ». A l'opposé des démarches basées sur un diagnostic de territoire soumis à l'appréciation de la population, le Conseil général a en effet souhaité donner la parole aux Essonnien(ne)s et prendre en compte leurs priorités.

Ce processus participatif a été conduit par un Comité de pilotage stratégique qui se réunit tous les mois, et un Comité technique. Un Atelier du développement durable, composé de représentants des différentes directions, a relayé l'information au sein de l'administration. Des pilotes ont été désignés pour assurer le suivi des engagements au sein de l'administration (au total : 64 pilotes).

Pour piloter ce programme, plusieurs « leviers » d'actions ont été conçus :

- La création d'une délégation du développement durable et solidaire de 6 personnes, directement rattachée à la DGS,
- La réalisation de bilans annuels pour affiner le diagnostic initial et le plan d'action (amélioration continue),
- La mise en place d'un observatoire participatif des engagements, chargé de « suivre et évaluer » la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental. Il compte à ce jour 389 inscrits. En 2005, une « Charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne » a été rédigée. Elle précise les missions de l'Observatoire et de ses membres et formalise les relations avec le Conseil général.
- L'élaboration d'une charte du développement durable et solidaire qui vise à doter le Conseil Général d'une culture commune en matière de développement durable : élaboration d'outils méthodologiques et de référentiels (HQE), sessions de sensibilisation avec l'Académie du développement durable (Guy Hascoet), guide de bonnes pratiques distribué aux 2 700 agents.

Des outils de sensibilisation pour « développer une conscience éco-citoyenne » ont été mis en œuvre :

- une rubrique permanente dans le journal du Conseil général,
- un site Internet dédié à la démarche Agenda 21 www.agenda21.essonne.fr,
- un espace Internet « collaboratif » en 2007,
- un guide diffusé aux classes de 6^e et 5^e,
- des campagnes d'actions auprès des entreprises et des habitants : « no déchet » (sur trois ans) ; « Villages sans gaspillage » ; « Essonne verte, Essonne propre »...

Les acquis effectifs

Chaque année depuis la mise en place de l'Agenda 21, le département fait le point sur l'avancement du programme d'actions.

Bilan 2004 : sur 93 engagements prévus, 25 ont été réalisés et 46 étaient mis en œuvre.

Bilan 2005 : sur 121 engagements planifiés, 66 ont été réalisés et 35 sont en cours de réalisation.

En interne, le département a mis en place une Charte des achats responsables, inspirée des travaux du Comité 21 : délibérations cadres sur les commandes « socialement responsables », « éco-responsables » et « éthiques et équitables ».

En externe, de nombreuses actions sont d'ores et déjà menées, parmi elles :

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite : édition d'un « guide d'accessibilité de la ville aux personnes à mobilité réduite » pour aider les communes à faire leur diagnostic ; réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité du patrimoine bâti ; renouvellement des bus départementaux en véhicules accessibles,
- Prêts bonifiés HQE pour les communes dans le cadre de contrats triennaux, les ZAC et les pôles d'entreprises,
- Construction et réhabilitation des logements sociaux : 15 millions d'euros (soit 2% du budget total) consacrés à la construction et la réhabilitation de 2800 logements sociaux. Aujourd'hui le parc locatif social permet de loger près de 25% des Essonnais,
- Amélioration des services à la personne : élargissement du dispositif d'allocation personnalisée d'autonomie à 750 personnes supplémentaires, création de 50 postes d'auxiliaires de vie pour le soutien à domicile, création de 400 places nouvelles dans les structures d'accueil,
- Achat de véhicules propres : 100% des véhicules achetés en 2005 (GPL),
- Appel à projets Agenda 21 en partenariat avec associations et institutions nationales (ADEME, ARENE, DRIRE, DIREN, Comité 21, 4D) : 31 candidatures et 7 lauréats¹ en janvier 2006,
- Coopération internationale : signature de la charte « coopération décentralisée au service d'un développement durable », rédaction d'une « charte du don » et d'une grille d'aide aux projets de développement durable avec 46 structures de la solidarité internationale,
- Accompagnement des Agenda 21 infra-départementaux : soutien technique et financier des Agenda 21 de territoire, accompagnement d'un Agenda 21 de collège à Viry-Châtillon.

Commentaires :

Contact : Elodie Vaxelaire, déléguée au DD – 01 60 91 92 13 – evaxelaire@cg91.fr

¹ Lauréats de l'appel à projets : deux collectivités territoriales (Janville sur Juine, Viry-Chatillon), deux entreprises (Actif-DPS, Le Pain de Pierre) et trois associations (les Ecollégiens de Morsang sur Orge, les Jardins de Ceres, le Mouvement des réseaux d'échanges réciproques de savoirs)